

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- Mme Alecki : pour répondre à cette question, il me semble important de déterminer l'étiologie du handicap de la personne, sa situation par rapport à son lieu de vie pour ensuite définir la demande et déterminer si le cadre est le même pour chaque personne. Afin de palier une incapacité, on peut choisir de donner des aides techniques.

Les solutions foisonnent sur le marché, il faut trouver la solution la plus appropriée afin de diminuer les situations de handicap

Ensuite, il nous paraît nécessaire de connaître la personne, son handicap en premier lieu.

Pour l'enfant, il accueille favorablement tout ce qui peut accroître son indépendance, mais la réticence peut parfois venir des parents, il est donc primordial que l'utilisateur et sa famille participent à l'évaluation de l'aide technique proposée.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'un handicap évolutif, l'aide technique proposée tiendra compte la nature du handicap, mais également de son évolution, ce qui n'est pas toujours facile sans trop anticiper sur le pronostic.

Connaître la personne, c'est aussi connaître son contexte de vie.

On ne répondra pas la même façon à une personne hospitalisée ou isolée. Une personne en centre de rééducation aura normalement toutes les garanties d'un bon conseil, elle aura été sensibilisée aux technologies.

Une personne à l'hôpital pourra peut-être être guidée, mais ce sera fonction de la taille de la structure, du temps de séjour.

Il y a peu ou pas de personnel de réadaptation dans un hôpital.

Pour une personne vivant dans un lieu de vie, la situation s'apparente à celle vécue en hôpital, la durée de séjour est différente, le handicap est connu, certains besoins ont déjà été identifiés.

Situation la plus complexe se situe au domicile où la personne handicapée est seule, isolée de tout conseil avec pour seule référence possible son médecin traitant, manquant souvent de temps.

Cet isolement peut être contrebalancé par l'entourage au sens large qui peut être vigilant à un changement ou une dégradation de la situation de la personne.

Encore faut-il que l'on sache où s'adresser et à qui.

Certaines régions manquent de réseaux et correspondants.

La création des CLIC, des MDPH, devrait améliorer le conseil et l'information.

Comment faire émerger une demande et déclencher une évaluation ?

Cela peut être la personne elle-même, le kinésithérapeute, les associations, le médecin, mais les patients et la famille sont les principaux acteurs de cette demande, dans tous les cas.

Une évaluation sera toujours faite avec les besoins et l'évaluation.

Un bilan précis des capacités et des incapacités sera réalisé et permettra de repérer les besoins réels ou sous-jacents.

Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable d'évaluer les incapacités mais ce sont les potentialités qui nous permettront d'optimiser le choix de l'aide technique proposée.

Il faut mettre en corrélation les caractéristiques de la personne et son environnement. Cette évaluation sera différenciée si elle est initiale ou dans le but d'une demande de matériel.

Lors d'un renouvellement, on serait tenté d'aller plus vite et de faire confiance à la personne qui demande, mais il paraît nécessaire de refaire une évaluation complète, même chronophage afin de passer à côté d'une évaluation mal faite.

La dégradation peut être physique, mentale, architecturale, etc.

Nous en arrivons alors à évoquer le cadre.

Le choix d'une aide technique repose sur l'analyse des situations de handicap.

Dans notre expérience, on a tous conseillé des aides techniques qui ont fini au placard. Elles étaient pourtant bien ci blées, on n'a juste pas eu le temps de corréler les facteurs entre eux.

On sait tous que l'aide technique ne remplace pas la présence humaine.

C'est pourquoi il est nécessaire que les essais soient réalisés en conditions réelles afin de mieux pouvoir estimer les interactions.

Nous envisagerons deux possibilités : une fois le matériel ciblé, on pourra faire des essais sur site par vérification des capacités à l'utilisation et apprentissage.

On peut sans doute en rester là, mais pour la plupart, pour les aides techniques complexes, onéreuses, il est indispensable de faire une évaluation écologique.

C'est-à-dire des essais sur le lieu de vie ou d'utilisation prévue pour une meilleure adéquation du choix.

La préconisation de l'aide technique doit tenir compte des facteurs cités ci-dessus.

L'introduction d'une aide technique doit être fonction du contexte de vie de la personne handicapée, de ses besoins et sa déficience.

Le contexte de vie oriente le choix de la technologie. La prescription d'une aide technique reste spécifique à chaque cas et nécessite la réalisation de tests contextuels afin de définir l'adéquation de la problématique de la personne.

Ce processus complexe nécessite la collaboration des personnels concernés des différentes disciplines afin d'optimiser les résultats.

On pourrait donc procéder par étape avec une possibilité d'essai sur le site personnel, et on peut parfois s'arrêter là.

Dans d'autre cas, on pourrait prévoir un prêt de matériel sur quelques semaines, une évaluation ensuite à mi-prêt sera planifiée pour évaluer la bonne adéquation du matériel ou reprendre certains points non assimilés.

A la fin du prêt, un bilan sera fait. Et pourrait être accompagné d'un bilan de qualité de vie afin de vérifier si l'acquisition de l'aide interfère sur la personne handicapée elle-même ou son entourage.

Cela permettra de dégager la pertinence de la préconisation, mais ce bilan reste à définir.

Ces propositions nécessiteront du temps effectif des ergothérapeutes auprès des personnes mais permettra de ne pas demander d'aide financière pour des projets inadaptés.

Les aides techniques permettent de dépasser une étape et permettent la compensation des obstacles physiques ou psychologiques tout à long de la vie.

Les aides amélioreront ainsi la qualité de vie la personne.

Les ergothérapeutes sont à même de tenir ce rôle car leurs compétences leur permettent de décortiquer les demandes, d'évaluer les capacités, les incapacités, d'amener la personne à une participation active dans ses choix.

Enfin, d'accompagner la personne vers la décision la plus réaliste et adéquate.

Si toutes les étapes sont respectées, la mise en place des aides techniques devrait être optimisée et la réussite du projet initial en dépendra.

Cette démarche devrait déboucher sur une traçabilité.

Elle devrait éviter les doublons, permettre un gain de temps, et limiter le coût.

Ces questions amènent à d'autres questions : où stocker ces données et sous quelle forme ?

Je vous remercie de votre attention